

N° 101 - 29 novembre 2002

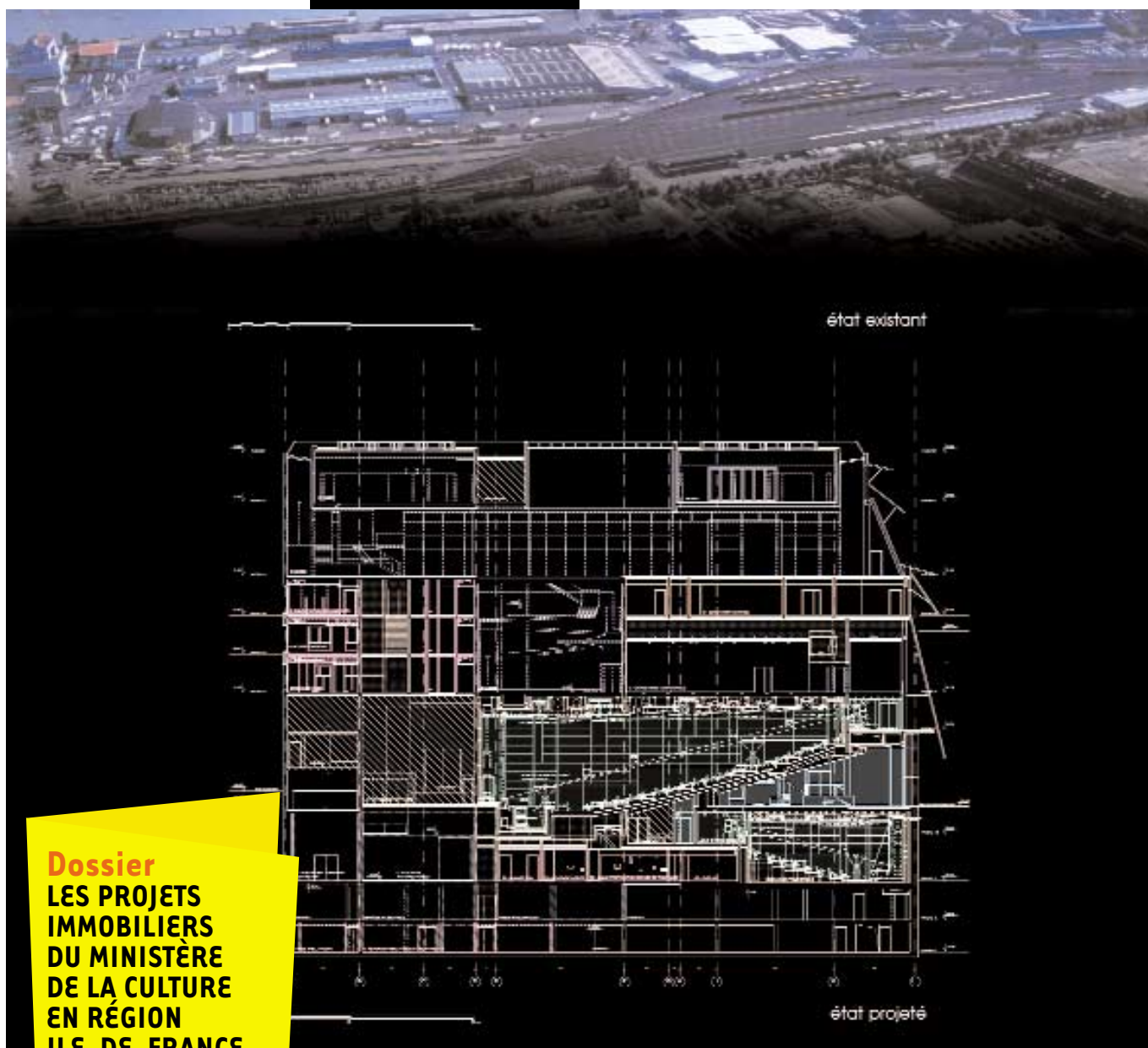
Ministère  
de la culture  
et de la communication

3, rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

# LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication



**Dossier**  
**LES PROJETS**  
**IMMOBILIERS**  
**DU MINISTÈRE**  
**DE LA CULTURE**  
**EN RÉGION**  
**ILE-DE-FRANCE**

ISSN 1255 - 6270

## SOMMAIRE

### Dossier

**Les projets immobiliers du ministère en région Ile-de-France**  
Page 7

### Actualité

**Pour la diversité culturelle**  
Page 2

**Droit de prêt en bibliothèques**  
Le projet de loi adopté en première lecture au Sénat  
Page 3

**Les Rendez-vous de l'architecture**  
Ils débent le 28 novembre  
Page 4

**6 nouveaux maîtres d'art désignés par Jean-Jacques Aillagon**  
Page 6

**Culture 2000 soutient Apollonia un projet pour les arts visuels**  
Page 12

**Télévision numérique terrestre**  
Sa mise en œuvre est maintenue  
Page 13

**Portrait**  
**L'écrit de plaisir de Jean-Michel Ribes**  
Page 16

**Directeur de la publication :** Guillaume Cerutti  
**Directeur de la rédaction :** Jean-Paul Ciret  
**Rédacteur en chef :**  
Paul-Henri Doré : 01 40 15 83 65  
**Comité de rédaction :** Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmann, Vincent Lorenzini.  
**Conception graphique :** Jeanne Verdoux  
**Maquettiste :** Emmanuel Boutier  
**Crédits photographiques :** Farida Brechemier-Guerdjou  
**Impression :** Maulde et Renou  
**N° de commission paritaire :** 1290 AD, nouvelle série  
**Tirage :** 31 000 exemplaires  
**0,30 euros** le numéro  
**Pour recevoir la lettre d'information :**  
Adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication  
3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01  
Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,  
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
Culture  
Communication

## International

# POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Du 14 au 20 octobre, Jean-Jacques Aillagon a fait d'importants déplacements à l'étranger. Après s'être rendu au Cap, où il a rejoint les représentants de 21 autres pays pour une rencontre sur la diversité culturelle, il s'est rendu à Beyrouth où s'est tenu le sommet de la Francophonie. Il a également participé à l'inauguration de la bibliothèque d'Alexandrie le 16 octobre.

**Les ministres du Réseau International des Politiques Culturelles (RIPC), réunis au Cap, demandent à l'Unesco de présenter un projet de convention sur la diversité culturelle**

Le RIPC est une tribune internationale où les ministres nationaux responsables de la culture se concertent sur les nouveaux enjeux et les questions de politique culturelle. Leur objectif est de favoriser la diversité culturelle dans un contexte de plus en plus mondialisé.

Réunis au Cap du 14 au 16 octobre dernier, les ministres de 21 pays<sup>1</sup> ont participé à la cinquième réunion annuelle du RIPC. Les participants ont discuté du patrimoine culturel matériel et immatériel, du rôle des médias dans la promotion

de la culture et de nouveaux enjeux de politique culturelle. Ils ont essentiellement convenu que le texte provisoire relatif à l'instrument international sur la diversité culturelle constitue une base satisfaisante pour appuyer l'élaboration d'un accord exécutoire et contraignant destiné à la protection et à la promotion de la diversité culturelle. L'UNESCO est l'institution internationale appropriée pour accueillir et mettre en œuvre cet instrument. Une délégation de ministres du RIPC doit rencontrer le directeur général de l'UNESCO pour lui demander de présenter le projet de convention internationale sur la diversité culturelle au prochain conseil exécutif.

<sup>1</sup> Afrique du Sud, Autriche, Botswana, Canada, Chine, Croatie, Cuba, Finlande, France, Hongrie, Jamaïque, Lesotho, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Norvège, Sénégal, Suède, Suisse, Zimbabwé.

**A Beyrouth, le sommet de la Francophonie a apporté son soutien à la Déclaration de l'UNESCO**

Le sommet de la francophonie de Beyrouth qui s'est tenu du 18 au 20 octobre, a notamment permis de réaffirmer avec force l'importance de la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique. A travers le plan d'action et la déclaration qu'ils ont adoptés, les chefs d'État et de gouvernement ont rappelé que la Francophonie veut lier étroitement trois thèmes : elle doit « contribuer à l'émergence d'une mondialisation plus équitable, qui

soit porteuse de progrès, de paix, de démocratie et des droits de l'homme, respectueuse de la diversité culturelle et linguistique, au service des populations les plus vulnérables et du développement de tous les pays ». C'est autour de ces valeurs indissociables qu'elle rassemble une communauté de pays désireux d'établir un dialogue entre leurs cultures et d'approfondir les valeurs démocratiques, qu'elle tient pour universelles et intangibles.

La langue française, commune à tous les pays de la francophonie, même si elle n'est pas nécessairement la langue principale (ou officielle) de plusieurs d'entre eux, constitue un vecteur d'excellence de ces objectifs, et doit donc affirmer toujours mieux son statut comme une grande langue de communication sur le plan international. Le Sommet a apporté son soutien, d'une part, à la Déclaration de l'Unesco sur la diversité culturelle et, d'autre part, à la volonté de créer un droit applicable en matière de diversité culturelle.

**LA BIBLIOTHÈQUE D'ALEXANDRIE**  
**Un projet phare de la coopération franco-égyptienne**

La bibliothèque d'Alexandrie vient d'être inaugurée le 16 octobre dernier, en présence notamment du Président de la République, Jacques Chirac, et de Jean-Jacques Aillagon. La réédification de la grande Bibliothèque d'Alexandrie est un projet national égyptien engagé sous l'égide de l'UNESCO et du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). La France a participé au projet de manière active. Depuis 1995, le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture et de la communication prennent en charge le conseiller international auprès du Directeur de la bibliothèque, Ismaël Serageldine. La participation du ministère de la culture et de la communication s'est également effectuée par l'expertise (deux délégations ont été envoyées en 1994 et en 1997) et la formation (formations de bibliothécaires, de conservateurs et de techniciens de conservation organisées par la BNF et la BPI en 1996), le don d'ouvrages (environ 2 800 + cédéroms) ainsi que l'association des amis de la bibliothèque d'Alexandrie, qui travaille en étroite collaboration avec la Commission française pour l'Unesco. En outre, la société française E.I. Audiovisuel a été choisie pour réaliser l'informatisation de la nouvelle bibliothèque.

## Bibliothèque

# DROIT DE PRÊT : LE PROJET DE LOI ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ EN PREMIÈRE LECTURE PAR LE SÉNAT

Jean-Jacques Aillagon a présenté le 8 octobre dernier, devant le Sénat, le projet de loi relatif au droit de prêt en bibliothèques et améliorant la protection sociale des auteurs. Celui-ci a été adopté à l'unanimité par la Haute Assemblée. Prochaine étape début 2003 : l'Assemblée nationale.

« *Il s'agit d'une question de toute première importance pour les politiques culturelles, a indiqué Jean-Jacques Aillagon dans son discours aux sénateurs, une question au règlement de laquelle les précédents ministres de la culture ont œuvré avec un souci d'équilibre identique à celui qui m'anime aujourd'hui* ». Le texte défendu par le ministre de la culture et de la communication exclut le prêt payant pour les usagers des bibliothèques. Il assure le droit des auteurs, à travers une rémunération, et fournit une sécurité juridique aux bibliothèques, en garantissant leur droit de prêt.

**Deux sources de financement**  
Il prévoit deux sources de financement. D'abord un droit de prêt forfaitaire payé annuellement

par l'État en fonction du nombre d'inscrits dans les bibliothèques de lecture publique comme dans celles de l'enseignement supérieur. Le montant de ce droit serait : 1,5 euro par inscrit en bibliothèque publique et 1 euro par inscrit en BU. Ensuite, les fournisseurs (grossistes, libraires, etc) verseront 6 % du prix public hors taxe des ouvrages vendus aux bibliothèques à l'organisme chargé de la gestion collective de ce droit de prêt.

Les ressources dégagées, que le ministre a évaluées à 22 millions d'euros, feront l'objet d'une double affectation : versement aux ayants droit, d'une part, et financement d'un régime de retraite complémentaire pour les écrivains, d'autre part. Sur ce dernier point le ministre a ajouté qu'en « *permettant aux 2 300 auteurs qui ne vivent que de leur plume d'être mieux protégés, ce dispositif constitue un objectif de politique culturelle et sociale* ».

**Renforcer la librairie indépendante**

Enfin, élément central du dispositif, le projet de loi propose de rapprocher les achats des collectivités du régime commun la loi du 10 août 1981 sur le prix unique du livre, en plafonnant les rabais à 12 % la première année et à 9 % à partir de la seconde. Cette mesure renforcera la compétitivité des libraires indépendants lors des appels d'offre.

**Précisions****UN ACCENT NOUVEAU**

Les lecteurs de la dernière *Lettre d'information* ont pu s'étonner, voire se courroucer, de lire en première page le titre suivant : « *Matisse, Picasso, l'exposition événement de la rentrée* ». Le mot *événement* y figure en effet, bien visible, portant un accent grave sur le second *e*, au mépris de la plus saine tradition, de la plus exacte correction orthographique. Voir... *Le Dictionnaire de l'Académie française*, qui fait foi en la matière, donna pour sa première édition (1694) une forme sans accent (*evenement*). Quand l'Académie, en 1740, adopta l'accentuation généralisée de la langue écrite (dont l'accent circonflexe, que les puristes tenaient jusqu'alors pour étranger au génie de la langue !), la Compagnie plaça deux accents aigus sur le mot. A tort (erreur typographique ?) sans aucun doute, pour le second, car au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà *evenement* se prononçait comme *avènement*. De bons esprits, depuis, suggèrent de corriger cette anomalie. Ce qui fut fait, ... deux cent cinquante ans plus tard. Le Conseil supérieur de la langue française rangea la forme *evenement* au nombre des modifications orthographiques qu'il proposa en 1990, et qu'approuvèrent l'Académie française et les instances francophones compétentes. Plus exactement, l'Académie considère désormais qu'« *aucune des deux graphies (ancienne ou nouvelle) ne peut être tenue pour fautive* » (9<sup>e</sup> édition du *Dictionnaire*, en cours). La liberté de choix est donc explicite ; l'usage tranchera. Depuis plusieurs années, les dictionnaires usuels (Petit Robert, Petit Larousse illustré, etc.) comportent un article « Événement ou événement ». Que l'on desserre un peu la norme orthographique, qu'on se déprenne du purisme parfois tatillon dont elle s'accompagne, qu'on se libère de l'insécurité qu'elle engendre est déjà en soi, un ... événement !

Bernard Cerquiglini

Délégué général à la langue française  
et aux langues de France

Vous pouvez vous procurer auprès de l'association AIROÉ *Le petit Livre de l'orthographe actuelle* ainsi que *Vadémécum de l'orthographe actuelle, le mille-patte sur un nénufar*, en appelant le 01 48 93 79 78 ou en écrivant à AIROÉ, 4 passage Imberdis, 94700 Maison-Alfort.

# LES RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE

## Les 27 et 28 novembre à la Défense

Jean-Jacques Aillagon inaugurer le 27 novembre au CNIT de Paris-La Défense la troisième édition des *Rendez-Vous de l'Architecture* consacrée à la qualité architecturale en Europe. A cette occasion il lancera une campagne, reconnue d'intérêt général par le service d'information du gouvernement, en faveur de la commande publique et de la qualité architecturale, et inaugurer l'exposition des projets des lauréats de la première promotion des Nouveaux albums des jeunes architectes.

*Les Rendez-vous de l'Architecture*, qui se tiendront sous la présidence de Jean-Marie Bockel et de Jean-Paul Viguier, permettront de dresser un état des lieux des différentes pratiques européennes, d'évoquer les préoccupations et les évolutions des différents pays de la communauté et de présenter les réponses que chacun d'entre eux a su apporter en matière de qualité architecturale. En présentant l'intention qui sous tend les *Rendez-vous* Jean-Paul Viguier a indiqué qu'il lui semblait « *intéressant de les positionner à la lumière de cet apparent paradoxe qui consiste à trouver une apparente volonté européenne d'unifier les principes de la commande architecturale dans l'Union Européenne tout en affirmant cette dimension culturelle de l'architecture* ».

**Campagne d'intérêt général en faveur de la qualité architecturale**

Lors de son intervention, Jean-Jacques Aillagon lancera une campagne d'intérêt général en faveur de la qualité architecturale. Cette campagne, qui se

déroulera jusqu'en juillet 2003, a plusieurs objectifs :

» sensibiliser à l'architecture quotidienne, en mettant à la disposition du public les bases d'une culture architecturale ;  
» inciter les maîtres d'ouvrage publics et privés à recourir davantage aux professionnels de la construction et du bâtiment au premier rang desquels, les architectes.

La campagne s'attachera à mieux faire connaître à la fois leur métier et les compétences que requièrent désormais leurs nombreux domaines d'intervention, de la construction à la réhabilitation en passant par la rénovation.

L'organisation de la campagne s'appuie sur un comité de pilotage dans lequel sont représentées les administrations centrales ou déconcentrées, les principales instances représentatives des corps de métiers de la construction et du bâtiment et sur un club de partenaires qui regroupe des entreprises publiques et privées (Carrefour, Monoprix, J.C. Decaux SA, Radio France, France télévision, le Moniteur, Lafarge, Fondation électricité de France, Délégation interministérielle à la ville).

Une campagne d'affichage (dès janvier), des visites, expositions, rencontres, itinéraires et colloques seront proposés au public, tandis qu'un site internet [www.aimerlarchi.culture.fr](http://www.aimerlarchi.culture.fr) et un palmarès de l'architecture d'aujourd'hui ponctueront ces huit mois. Régional, puis national, le palmarès est organisé avec le concours de différents titres de la presse quotidienne régionale et du réseau France Bleu. Vingt cinq constructions récentes (5 pour chacun des 5 thèmes de la campagne : immeuble, espace urbain, équipement, maison, espace

commercial) seront sélectionnées par les comités de pilotage régionaux réunis autour des DRAC. Les lecteurs et le public seront invités à voter pour désigner dans chacune des catégories la construction la plus remarquable.

**L'exposition des projets des lauréats de la promotion 2001-2002 des Nouveaux albums des jeunes architectes**

Cette opération, lancée par la DAPA en collaboration avec l'Institut français d'architecture dans la lignée des Albums de la jeune architecture (1980-1994), s'attache à aider de jeunes architectes de talent, sélectionnés par un jury après appel à candidatures, à accéder à la commande en s'appuyant sur des outils de promotion diversifiés. Réalisée par l'IFA, l'exposition présente notamment les 16 équipes lauréates des NAJA 2001-2002 ainsi qu'un film « *paroles de lauréats* » avec des interviews de ces jeunes architectes.

Un hors-série, publié par AMC / le Moniteur, consacré aux lauréats des Nouveaux albums 2001-2002 paraît également.

[www.nouveaux-albums.culture.fr](http://www.nouveaux-albums.culture.fr)

**Contacts :**

[nouveaux-albums@culture.gouv.fr](mailto:nouveaux-albums@culture.gouv.fr)

[nouveaux-albums@if-chaillot.asso.fr](mailto:nouveaux-albums@if-chaillot.asso.fr)

**25<sup>e</sup> anniversaire de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques**

L'État et les collectivités se sont dotés, depuis 25 ans, d'un instrument d'encouragement à la qualité architecturale dans les constructions publiques. Ce mois de novembre est en effet celui de l'anniversaire de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques. La vocation de la MIQCP est de promouvoir la qualité architecturale, dans toutes ses exigences urbanistiques, esthétiques, fonctionnelles, techniques, économiques et de déve-

loppement durable, dans les constructions publiques, qu'il s'agisse d'ouvrages neufs ou à réhabiliter, de bâtiments, d'infrastructures ou d'espaces publics. La Mission assure un rôle de formation, de conseil et d'assistance auprès des maîtres d'ouvrages publics, notamment au moyen de ses publications, et un rôle de recommandation qui a abouti à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires.

**MIQCP**, Arche Sud, 92055 La Défense  
Cedex 04, Tel 01 40 81 23 30



Visuel des 3<sup>e</sup> rendez-vous de l'architecture  
© Roy Cymbalista

### LES RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE : LE PROGRAMME

- » Mercredi 27 novembre  
L'Europe, le socle communautaire et la position française.
- » Mercredi 27 novembre  
Collectivités publiques, initiative privée et intérêt général.
- » Jeudi 28 novembre  
Maîtrise d'ouvrage publique et privatisation de la commande.
- » Jeudi 28 novembre  
Une architecture offensive.

Ouverts au public, les *Rendez-vous de l'Architecture* sont accessibles gratuitement, sur inscription préalable, dans la limite des places disponibles.

**Inscriptions :** ADC, EP tel 01 40 03 94 70, fax 01 42 06 66 06,  
contact. adcep@wanadoo.fr  
<http://www.rva.culture.fr/>



Le laboratoire du CICRP © D.R.

## UN CENTRE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE À MARSEILLE

Le Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP), établi, à Marseille, dans une ancienne manufacture de tabac de la Seita, a été inauguré le jeudi 3 octobre dernier, par Jean-Jacques Aillagon.

Ce Centre « à caractère interrégional » est « typiquement le modèle d'institution dans lequel l'État doit s'engager », a commenté Jean-Jacques Aillagon, qui a par ailleurs qualifié le nouveau Centre « d'exemplaire ».

Ayant pour mission la conservation - y compris préventive - et la restauration de peintures et de documents graphiques appartenant à des collections publiques ou à des collections privées protégées par l'État, le CICRP est destiné à intervenir avant tout en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse. Il dispose d'ateliers de restauration pouvant accueillir jusqu'à 100 œuvres, d'un laboratoire d'études et de recherche de pointe chargé de tous les examens scientifiques, et d'une antenne mobile (véhicule équipé permettant des études sur site).

Le nouveau Centre pourrait, selon sa directrice générale Elisabeth Mognetti, « diversifier, à terme, ses activités », notamment dans le domaine de l'ethnographie, pour répondre aux besoins du futur musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, dont Jean-Jacques Aillagon a confirmé, le même jour, l'installation à Marseille.

Créé par décision du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, le CICRP est géré par un Groupement d'Intérêt Public Culturel (GIPC) constitué par l'État (ministère de la culture), la Ville de Marseille, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Il a bénéficié également de crédits européens pour sa réalisation.

## Cinéma

# LE DÉCRET D'APPLICATION DU DISPOSITIF LÉGISLATIF DES CARTES D'ACCÈS ILLIMITÉ AU CINÉMA EST PARU

Jean-Jacques Aillagon a souhaité accompagner la publication, au Journal Officiel du 25 octobre, du décret d'application du dispositif législatif de régulation des cartes d'accès illimité au cinéma accompagnée d'une instruction au Directeur général du Centre national de la cinématographie (CNC), David Kessler.

Cette instruction a pour objectif d'éclairer la Commission d'octroi de l'agrément des cartes d'accès illimité au cinéma sur les conditions et les modalités pratiques d'examen des dossiers qui lui seront soumis, en particulier concernant les notions de « zone d'attraction » et de « prix de référence ».

Il est ainsi recommandé, pour définir une « zone d'attraction », de prendre en compte les critères retenus traditionnellement en la matière par les autorités de la concurrence et les commissions départementales ou nationales d'équipement cinématographique, notamment le temps de trajet nécessaire entre la salle émettrice de la carte et la salle adhérente. Les départements de Paris, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne sont considérés par la loi comme représentant une zone d'attraction unique.

Compte tenu de la multiplicité des tarifs promotionnels proposés aux spectateurs, il paraît raisonnable d'estimer que le prix de référence, prévu dans la loi comme pouvant correspondre au prix moyen réduit pratiqué

par chaque exploitant, soit fixé en prenant en compte des tarifs d'abonnement accessibles à tous, par opposition aux tarifs réservés à des publics spécifiques.

Conformément aux termes du décret, la composition et les modalités de fonctionnement de la commission seront fixées par un arrêté conjoint du ministre de la culture et de la communication et du ministre de l'économie et des finances. Cette commission comprendra des représentants de l'État et des personnes qualifiées dans les domaines de la gestion des entreprises, du droit des contrats ou de l'exploitation cinématographique.

Les formules de cartes d'accès illimité déjà existantes doivent être soumises à l'agrément du CNC dans un délai de trois mois.

Décret n° 1285 du 24 octobre 2002  
relatif aux formules d'accès au cinéma  
donnant droit à des entrées multiples  
(JO du 25/10/02).

## Métiers d'art

### 6 NOUVEAUX MAÎTRES D'ART

Le titre de maître d'art est donné à un professionnel possédant un savoir-faire d'exception, qui accepte de transmettre ses connaissances à un élève, avec le soutien du ministère. Jean-Jacques Aillaon a décerné ce titre, le 25 novembre, à 6 nouveaux professionnels qui s'ajoutent aux 50 maîtres d'art nommés depuis 1994.

#### DANIÈLE BOUTARD

##### costumière de théâtre et de cinéma

Selon Danièle Boutard, la costumière est une historienne de la couture et doit être à la fois corsetière, lingère, brodeuse et restauratrice. S'inspirant des gravures d'époque autant que des pièces authentiques, elle a pu mettre au point les patrons qui lui permettent de reproduire les costumes anciens. Elle a travaillé avec Roman Polanski, Peter Brook ou Giorgio Strehler.



Danièle Boutard

#### OLIVIER COTTET

##### facteur d'instrument

Autodidacte dans le domaine de la facture d'instrument, Olivier Cottet est l'unique artisan de France qui sache réaliser manuellement le basson et le hautbois issus de modèles français du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il conçoit et réalise lui-même son outillage.



Olivier Cottet

#### ROLAND DARASPE

##### orfèvre

Perpétuer la tradition tout en innovant, telle est la volonté de Roland Daraspe qui est le seul orfèvre, aujourd'hui, à apposer sur ses créations le célèbre poinçon « Minerve ». Ses réalisations ont été acquises par le musée des Arts Décoratifs de Paris et de Bordeaux et par le FNAC.



Roland Daraspe

#### MARCELLE GUILLET

##### parurier floral

Entre les mains de Marcelle Guillet, soie, velours, dentelle, mousseline et percale deviennent des pétales vaporeux dont les coloris vifs ou dégradés apparaissent après plusieurs « trempés ». Elle travaille pour les plus grands, de Christian Dior à Sonia Rykiel, en passant par Lolita Lempicka ou... l'Opéra de Paris et la Comédie-Française.



Marcelle Guillet

#### DIDIER MORISSONNAUD

##### tisseur à bras

Didier Morissonnaud est un des rares tisseurs à bras capable d'exploiter toutes les possibilités des métiers mécaniques. Après le paramétrage adéquat des machines, le tissage peut commencer. On peut admirer les réalisations de Didier Morissonnaud aux châteaux de Compiègne et de Fontainebleau aussi bien que dans le musée Getty de Los Angeles.



Didier Morissonnaud

#### PHILIPPE RAULT

##### facteur de cuivres et de percussions

Philippe Rault est le seul facteur d'instruments à réaliser la gamme complète des instruments en cuivre par le biais des techniques traditionnelles. Il admet volontiers se fier davantage à son œil, à son sens du toucher et à l'expérience des anciens qu'aux traités théoriques. Ainsi, il explique qu'il ne se sent « heureux que lorsqu'[il] souffle dans [ses] instruments ».



Philippe Rault

# Dossier

## Les projets immobiliers du ministère de la culture en région Ile-de-France

29 novembre 2002 - n° 101

Le 4 juillet dernier, Jean-Jacques Aillagon avait fait part de son souhait de « *livrer l'ensemble de la stratégie immobilière et institutionnelle du ministère de la culture et de la communication à Paris à un examen approfondi.* » C'est chose faite avec le présentation, le 29 octobre dernier, des principaux projets immobiliers du ministère.

Tous ces projets ont fait l'objet d'amendements, de rectifications ou d'infléchissements de la part du ministre dans un souci de pragmatisme et de rationalité. Celui-ci s'est prononcé notamment en faveur du nécessaire rééquilibrage entre les projets à Paris et ceux conduits en régions. Le ministre a distingué trois catégories parmi la vingtaine de projets parisiens.

» Tout d'abord, les projets engagés dont Jean-Jacques Aillagon a confirmé la mise en œuvre, après en avoir infléchi, rectifié et amélioré les

modalités : il s'agit du regroupement des services du ministère dans l'immeuble dit «des Bons-Enfants», de la Cinémathèque française qui s'installera au 51, rue de Bercy, du projet de l'Institut national d'histoire de l'art, de la Cité de l'architecture et du patrimoine ou encore du Grand Palais.

» Viennent ensuite des projets qui avaient été envisagés par ses prédécesseurs mais dont le financement n'avait pas été stabilisé (les écoles d'architecture de Paris-Belleville et Paris Val-de-Seine).

» Et enfin, dernière catégorie, trois dossiers qui appellent une plus ample concertation (salle symphonique à Paris, Cité des archives et réflexion pour valoriser les arts décoratifs).

Dans une prochaine conférence de presse, le ministre présentera la démarche qu'il entend conduire en région.

## LES PROJETS ENGAGÉS ET CONFIRMÉS AVEC DE NOUVELLES ORIENTATIONS



Maquette du projet rue des Bons Enfants © D.R.



La future Cinémathèque Française, rue de Bercy © Goustard.



INHA, Carré Vivienne © Dominique Pinon.



Le Grand Palais lors des travaux de restauration © D.R.



Musée des monuments français, Palais de Chaillot aile Paris, © Jacqueline Salmon.

### ÎLOT DES BONS-ENFANTS

Destiné à favoriser un meilleur fonctionnement des services de l'administration centrale du ministère, le regroupement de ces derniers aura lieu dans un site unique, dans l'immeuble dit «des Bons-Enfants», rue Saint-Honoré, à proximité immédiate de la rue de Valois. Ce regroupement permettra ainsi de libérer plus la majorité des 17 sites sur lesquels est actuellement éclaté le ministère. Il permettra aussi de mettre en place de nouvelles procédures de travail et de réaliser un meilleur accueil du public et donner une identité renforcée au ministère. Le parti architectural de Francis Soler et Frédéric Druot est d'envelopper la façade d'une « résille » de métal. Le ministre a souhaité que cette résille soit réduite pour laisser apparents les éléments décoratifs de la façade de la rue St-Honoré. Délais : **automne 2004**. Budget prévisionnel : **68,48 M d'euros**.

### 51, RUE DE BERCY

Le bâtiment de Franck Gehry devait regrouper sous la dénomination « 51, rue de Bercy » la Cinémathèque française, la BIFI et une partie du service des archives du film. Jean-Jacques Aillagon a décidé que « ce projet, sera désormais désigné sous le nom de Cinémathèque Française ». Il a demandé à Serge Toubiana de conduire une mission d'expertise sur la politique patrimoniale française en matière cinématographique : c'est sur la base de ses conclusions qu'il arrêtera une décision définitive sur l'implantation de ces différents services et amendera le programme en conséquence. « Je serai attentif », a ajouté le ministre, à ce que le Service des Archives du Film et la Bibliothèque du Film trouvent une place équitable dans l'ensemble du dispositif ».

Les travaux débiteront au début de l'année 2003 et la Cinémathèque ouvrira ses portes à la fin de l'année 2004. Budget prévisionnel : **28,2 M€**.

### INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART

L'INHA devait s'installer dans les locaux de la BNF laissés vacants par son déménagement sur le site Tolbiac. Le ministre a clarifié l'organisation et la répartition de cette nouvelle institution : le Carré Vivienne accueillera comme prévu l'Institut national du patrimoine et les locaux d'enseignement de l'INHA, tandis que le site Richelieu abritera la bibliothèque de l'INHA, ainsi que l'ensemble des départements spécialisés de la BNF (cartes et plans, estampes, photographies, manuscrits, monnaies et médailles). « C'est bien le bon déploiement des deux établissements et la complémentarité de leurs offres qui permettra la constitution d'un pôle original d'art et d'histoire de l'art », a-t-il indiqué en précisant le parti retenu d'un libre-accès calibré à 265 000 volumes pour la bibliothèque de recherche de l'INHA (plus d'un million de volumes au total) et l'ouverture par la BNF d'une salle de lecture commune à tous les départements spécialisés présents sur le site, dans celle des 2 salles - Labrousse ou Salle ovale - qui ne sera pas affectée à l'INHA. L'ensemble de cette opération sera réalisé à l'horizon **2006-2007**. Budget prévisionnel : **21 M€ pour le Carré Vivienne et environ 99 M€ pour le quadrilatère Richelieu**.

### LE GRAND PALAIS

Après plusieurs années de fermeture de la nef du Grand Palais, depuis la chute d'un rivet en juin 1993, la première tranche de travaux pour le renforcement des fondations et la restauration du site a commencé en août 2001. Jean-Jacques Aillagon a tenu à réaffirmer la vocation de « cet espace unique et prestigieux du cœur de Paris » pour l'accueil de manifestations temporaires culturelles et commerciales : c'est ainsi que, autour du Palais d'Antin, seront remembrés le Palais de la Découverte et les Galeries nationales. « Le renouveau du Grand Palais sera ainsi réalisé d'ici 2007 » a conclu le ministre. Budget prévisionnel : **130 M€**.

### CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

La Cité de l'architecture et du patrimoine est destinée à présenter l'histoire et l'actualité de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Jean-Jacques Aillagon a décidé de la mise en oeuvre de ce projet qui constituera le plus vaste musée d'architecture d'Europe et qui permettra notamment un redéploiement des collections du musée des monuments français. Il constituera un lieu de diffusion de l'architecture contemporaine avec notamment l'installation en son sein de l'Institut français d'architecture (celui-ci quittera ses locaux de la rue de Tournon pour aller d'abord s'installer provisoirement sur le site du MAAO). Enfin, elle permettra de donner un cadre institutionnel clair à l'École de Chaillot. Un établissement public en charge de gérer la Cité sera créé à l'horizon 2004. Calendrier : **janvier 2003-janvier 2005**. Budget prévisionnel : **55,43 M€**.



## LES PROJETS DISPOSANT DÉSORMAIS D'UN FINANCEMENT

### ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS VAL-DE-SEINE

Les nouveaux locaux de l'École d'architecture de Paris Val-de-Seine seront construits par Frédéric Borel, sur le site de l'ancienne usine d'air comprimé, la SUDAC (1891). Située dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, l'école prendra place dans l'environnement porteur de la ZAC Paris-Rive gauche. Elle accueillera 1 500 étudiants. Travaux : **ouverture de l'école à l'automne 2005**. Budget prévisionnel : **23 ME**.

### ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS BELLEVILLE

L'École d'architecture de Paris Belleville sera réinstallée sur le site de l'ancien lycée professionnel Diderot (19<sup>e</sup> arrondissement). La réhabilitation des locaux de l'ancien lycée Diderot dirigée par Jean-Paul Philippon, et l'adjonction d'un nouveau bâtiment permettra de disposer de 15 000 m<sup>2</sup> pour 1 100 étudiants. Travaux : livraison pour **début 2006**. Budget prévisionnel : **19,2 ME**.

### MUSÉE DE L'ORANGERIE

Il s'agit de retrouver l'identité du bâtiment et le plan conçu par Claude Monet pour y installer ses fameux Nymphéas qui constituent l'aboutissement de son œuvre, tout en présentant dans des conditions optimum les collections léguées par Jean Walter et Paul Guillaume. Les travaux de restructuration vise à rendre une cohérence et une facilité d'accès à tous ces chefs-d'œuvre et à améliorer les conditions d'accueil. Délais : **automne 2004**. Budget prévisionnel : **24,1 ME**.

### LE THÉÂTRE DE L'ODEON

Dernière grande scène nationale parisienne à n'avoir pas fait l'objet d'une rénovation, le théâtre de l'Odéon a engagé sa réhabilitation. Trois objectifs ont guidé la mise en œuvre de ce projet : la mise en sécurité du bâtiment ; la modernisation de l'appareillage technique et l'amélioration du confort du spectateur et des conditions de travail du personnel. Le Théâtre a été installé de manière provisoire sur un site du boulevard Berthier. Délais : **fin 2005**. Budget : **30,5 ME**.

### LE MUSÉE DU QUAI BRANLY

Destiné à donner aux arts d'Afrique, des Amériques et d'Asie, leur juste place dans les institutions muséographiques françaises, le chef de l'État est à l'initiative de ce musée qui regroupera notamment les collections du MAAO et celles du Musée de l'Homme. Jean Nouvel a été chargé de concevoir le bâtiment avec le paysagiste Gilles Clément. Budget prévisionnel : **216,5 ME**. Ouverture : **fin 2005**.

### LE CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

Le Centre national de la danse a pour objet de développer la culture chorégraphique des Français. Le bâtiment construit par l'architecte Kalisz en cours de réhabilitation devrait refléter les activités du CND, qui vise un décloisonnement entre culture, recherche et pédagogie. Délais : le bâtiment réhabilité doit ouvrir en **juin 2003**. Budget prévisionnel : **14,8 ME**.



Bâtiment du Val-de-Seine de Paris © Olivier Martin

Façade du bâtiment de Belleville de Paris © D.R.

Musée de l'Orangerie © D.R.

Le théâtre de l'Odéon © L. Vasconi.

Plan du CND, mur cimaise © D.R.

## LES PROJETS NÉCESSITANT UN SUPPLÉMENT D'ÉTUDES ET DE RÉFLEXIONS

### Démêler l'écheveau des lieux dédiés à l'art contemporain, à la photographie et aux arts décoratifs



Le MAAO © D.R.



Galerie nationale du Jeu de Paume  
© Bruno Scotti



Union centrale des arts décoratifs  
© Didier Ghislain



Le Centre historique des archives nationales © D.R.

Jean-Jacques Aillagon a souligné dans son intervention la nécessité d'engager une réflexion approfondie sur la valorisation des collections d'arts décoratifs comme sur celles de photographies. Le musée des arts décoratifs est à l'étroit au Louvre même si les travaux en cours, et qui s'achèveront en 2005, visent à améliorer la situation. De plus, il convient de réfléchir à l'enchevêtrement des missions confiées à l'administration centrale, au Centre Georges Pompidou et à l'UCAD dans le domaine du design. Pour la photographie il s'agit plutôt d'une trop grande dispersion entraînant un manque de visibilité et

de lisibilité voire de cohérence. Le ministre a donc confié à Béatrice Salmon, directrice des musées de l'Union des arts décoratifs, une mission de réflexion sur l'installation d'un département des arts décoratifs du <sup>xx</sup>e siècle sur le site du MAAO. Plusieurs mesures transitoires d'occupation ont été prévues pour ce dernier : l'accueil de manifestations culturelles de grande envergure (comme les saisons France-Chine en 2003-2005) mais aussi de l'IFA et des services du musée des monuments français.

Jean-Jacques Aillagon a également demandé à la Direction des musées de France et à la

Délégation aux arts plastiques de mener une étude sur la meilleure façon institutionnelle et immobilière de traiter la question des arts décoratifs et du design. En ce qui concerne le domaine de l'image, le ministre a demandé à Michel Ricard, directeur de projet pour la photographie, et à Jacques Charpillon, inspecteur général des affaires culturelles, de mener une réflexion sur la reconversion de la Galerie nationale du Jeu de paume autour de l'axe de l'image. Leur mission portera aussi sur les évolutions que devront connaître de ce fait le Centre national de la photographie ainsi que le Jeu de paume.

#### GRANDE SALLE DE CONCERTS À PARIS : OBTENIR LE CONCOURS DE LA VILLE ET DE LA RÉGION

« L'État ne possède aucune grande salle de concert symphonique à Paris, a indiqué Jean-Jacques Aillagon, alors même qu'il dispose de très bons orchestres. Le besoin d'une nouvelle salle de concert à Paris demeure ». A cet égard la construction d'une grande salle à la Villette, au sein de la Cité de la musique, pourrait être le complément logique d'une démarche entamée il y a plus de dix ans, afin de regrouper dans un même lieu plusieurs fonctions musicales. « Mais, a poursuivi le ministre, seule la participation financière des collectivités territoriales concernées permettra de faire aboutir le projet. A l'issue d'entretiens que j'aurai avec la Région et la Ville, a conclu Jean-Jacques Aillagon, j'examinerai toutes les solutions possibles et je choisirai la meilleure ».

#### ARCHIVES NATIONALES : RÉALISER UN NOUVEAU CENTRE, RÉNOVER LE CENTRE HISTORIQUE

Un nouveau centre d'archives devra voir le jour : il sera destiné à conserver, collecter et valoriser pour les 30 ans à venir l'ensemble des archives centrales de l'État depuis 1790. Sa réalisation devra s'accompagner de la rénovation du Centre historique des archives nationales de Paris. Dans cette perspective, la création du nouveau centre sur le site de Fontainebleau est apparue comme l'hypothèse la plus favorable. Outre cette hypothèse, le ministre a souhaité confier à Martine de Boisdeffre, la mission d'examiner les hypothèses d'installation sur deux autres sites, celui du Fort Neuf de Vincennes et celui de Saint-Denis. « Dans tous les cas, a-t-il précisé, vous rechercherez des hypothèses de coûts qui comprennent une estimation la plus précise possible des coûts de réhabilitation du Centre historique des archives nationales, dans sa vocation future, en distinguant d'une part ce qui relève de la restauration au titre des monuments historiques, et d'autre part ce qui concerne la réhabilitation des locaux d'archives ». Les conclusions de cette étude devront être remises au 1<sup>er</sup> mars 2003.

Encyclopédie Perret © Ouvrage collectif.  
Édition du Patrimoine**Publication****UNE ENCYCLOPÉDIE SUR L'ARCHITECTE AUGUSTE PERRET**

Au moment où s'est ouverte au Havre une grande exposition sur « *La poésie du béton armé d'Auguste Perret* » (jusqu'au 6 janvier), cette monumentale *Encyclopédie Perret* permet de se faire une idée plus précise sur cet architecte qui est tantôt loué comme un visionnaire et tantôt réduit à être « *le père du béton armé* ». L'ampleur de ce riche travail nous restitue la complexité de l'œuvre de Perret, du Théâtre des Champs-Élysées à Paris, à la reconstruction du Havre, à travers notices, illustrations et documents d'archives.

*Encyclopédie Perret* est un ouvrage collectif publié sous la direction de Jean-Louis Cohen, Joseph Abram et Guy Lambert chez Monum, éditions du patrimoine et *Le Moniteur*, avec le soutien de l'IFA et de la Fondation Gaz de France (59 euros)

**Manifestation****LE CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE****29 et 30 novembre**

La Société française d'histoire de la médecine a été fondée en 1902 pour étudier les évolutions du monde médical. Plusieurs manifestations vont commémorer son centenaire, dont une exposition sur la maison d'éditions scientifique Jean-Baptiste Baillière, un colloque à l'ancienne faculté de médecine sur les « *la SHFM et les institutions médicales françaises* », une vente d'ouvrages sur la médecine et un concert.

Pour plus de renseignements, contacter 01 42 33 28 81, dr.christian.reigner@wanadoo.fr

**Événement****LE FILM DE JOHN FORD  
BUCKING BROADWAY  
VIENT D'ÊTRE RESTAURÉ PAR LE CNC**

*Bucking Broadway*, réalisé par John Ford en 1917, a été retrouvé et identifié par le Service des Archives du Film du CNC qui vient de le restaurer selon la technologie numérique. Le Muséum of modern art de New York vient de présenter cet événement au public le 13 octobre dernier.

*Bucking Broadway* (*A l'assaut du boulevard*), a été réalisé en 1917 et distribué en France l'année suivante. Il a été retrouvé par le Service des Archives du Film du CNC dans ses collections sous le titre *Drame au Far-West*. Alors que seuls 8 titres des films muets de John Ford sur soixante-dix réalisés ont survécu, ce neuvième film, *Bucking Broadway*, long métrage muet, vient d'être restauré numériquement dans son intégralité par le Service des Archives du Film du CNC avec l'assistance technique de Centrimages. Près d'un million de bobines sont ainsi conservées et répertoriées.

Cette restauration a nécessité un long travail de correction des rayures, de la stabilité des images et d'étalonnage à partir d'une unique copie très endommagée. Cette première expérience du tout numérique sur un film clé annonce l'installation au sein des Archives du Film du CNC d'une plate-forme numérique pour parfaire ses travaux de restauration. Il a récemment pris le nom d'Archives françaises du film afin que son identification et son savoir-faire soient mieux mis en valeur.

**Présentation à New York**

New York a été choisi pour la première présentation publique de *Bucking Broadway* nouvellement restauré avec des intertitres en anglais. Le film a été présenté les 13 et 18 octobre dernier au Gramercy Theater dans le cadre du Festival Film Preservation organisé par le MoMa. « *À bien des égards, Bucky Broadway apporte une lumière nouvelle sur la manière dont John Ford aborda le cinéma en 1917...*

indique Eric Loné. *C'est au regard des grands films qui viendront par la suite que Bucky Broadway prend tout son sens, devenant l'une des pièces fondamentales qui compose la réflexion de Ford sur un monde et un genre cinématographique depuis révolus* ».

**Le Service des Archives du Film**

Fondé en 1969, ce service qui dépend de la Direction des actions patrimoniales du CNC est en charge des programmes de conservation, de sauvegarde, de restauration et de catalogage des films anciens.

*Bucking Broadway*, de John Ford, 1917 © CNC

# CULTURE 2000 SOUTIEN APOLLONIA

## un projet pour les arts visuels

En 2002, pour la première fois, Culture 2000 a suivi une approche sectorielle annuelle, le soutien apporté par le programme bénéficiant prioritairement à des projets dans le domaine des arts visuels. Au nombre de ceux-ci, figure celui initié par Apollonia, association dont l'objectif est de promouvoir l'art contemporain des pays d'Europe centrale et orientale, en particulier dans le domaine des arts visuels, et d'intensifier les coopérations entre artistes et opérateurs culturels.

**Entretien avec son directeur, Dimitri Konstantinidis**

**L.I. :** Dans quelles circonstances le réseau Apollonia est-il né ?

**D.K. :** Le réseau a été officiellement créé en 1998 mais tout a commencé en réalité en 1995 lorsqu'avec le FRAC Alsace, nous avons souhaité mieux connaître la création et les artistes d'Europe centrale et orientale. Ce projet a été soutenu par le Conseil de l'Europe et à l'occasion de missions dans une vingtaine de pays, nous avons pu établir un véritable inventaire de la création dans le domaine des arts visuels. Nous avons rencontré des artistes, des critiques d'art indépendants, des directeurs de musées, des responsables ministériels. Face à l'effet de mode dont cette zone géographique était l'objet à l'époque, nous avons eu une approche méthodique. Nous voulions voir ce qui se passait réellement sur le terrain, parler de la situation dans ces pays, de l'importance en particulier des questions identitaires dans la création artistique. Une des obli-

gations que nous avions en partant à la rencontre des artistes, consistait à nous débarrasser de notre manière de voir, à ne pas avoir un regard formaté en fonction des critères de l'Europe occidentale.

Il nous a alors semblé indispensable d'inventer des outils avec lesquels il serait possible de mettre en place un réseau des différents opérateurs, le plus important dans ces déplacements étant les liens forts qui se nouaient avec les artistes. Aujourd'hui, Apollonia est un réseau professionnel mais aussi un réseau dont la plupart des membres sont des amis.

Dès le départ, nous avons voulu que notre projet soit permanent, sincère, et instaure un partenariat équitable entre les artistes. La création d'Apollonia en 1998 est venue entériner notre démarche. A ce moment-là, une structure administrative autonome qui a pu se porter garante du projet a été créée.

**L.I. :** Si l'on dressait un état des lieux de la création dans le domaine des arts visuels dans les pays d'Europe centrale et orientale, quel serait-il ? La scène artistique dans ce domaine est-elle plus dynamique que celle des pays d'Europe occidentale ? Qu'est-ce que l'Europe centrale et orientale peut apporter à l'Europe occidentale et vice-versa ?

**D.K. :** Tout d'abord, on ne doit plus faire la distinction entre l'est et l'ouest. Et quand bien même on la ferait, comment pourrait-on parler des pays d'Europe orientale et centrale comme d'une zone homogène alors que ces pays recoupent des réalités si différentes ?



Maintenant, si l'on essaye de dégager des caractéristiques de la création dans le domaine des arts visuels, trois points principaux doivent être soulignés me semble-t-il : le thème le plus souvent abordé par les artistes est celui de l'identité, en particulier à travers la représentation du corps, ensuite on constate un conflit entre la tradition et la modernité, les artistes expriment leur attachement à la tradition et en même temps passent par des filtres contemporains pour manifester cet attachement, enfin, les artistes intègrent dans la confiance et avec beaucoup de spontanéité les nouvelles technologies dans leur processus de création.

**L.I. :** Parmi les six champs d'intervention du projet A.V.A.N., quel est le champ d'intervention prioritaire ? Par rapport aux actions antérieures menées par le réseau Apollonia, quelle est la valeur ajoutée apportée par le programme Culture 2000 ?

**D.K. :** La question de la mobilité est au cœur de notre démarche, la mobilité est essentielle pour construire l'Europe culturelle. Aujourd'hui, les artistes circulent très mal. Non

seulement, ils rencontrent des difficultés matérielles liées par exemple à l'obtention de visas mais il faudrait également rendre plus aisée une mobilité d'ordre intellectuelle, spirituelle. En même temps, il ne faudrait pas que cette mobilité soit un piège, les artistes tout en circulant facilement doivent garder leur singularité, aller jusqu'au bout de leur propre message. Grâce à la mobilité, les artistes se rencontrent, ont un respect mutuel pour la culture de l'autre. Des liens de confiance se créent. Et sur cette base peuvent s'établir des échanges et des projets de coproduction. Nous avons souvent dans le passé mis en scène des artistes dont les pays connaissent des tensions : Serbes et Kosovars, Macédoniens et Albanais, Arméniens et Azéris. Au delà de leur nature culturelle, les projets ont alors une véritable dimension sociale et politique. L'accessibilité au public est également un volet important, les artistes d'aujourd'hui ne sont pas obligés de passer que par des institutions pour montrer leurs créations. Dans le cadre de l'exposition « les chemins de l'Europe » dont les œuvres sont

montrées dans des camions, les artistes ont adapté leurs créations à ce lieu particulier d'exposition. Grâce à *Culture 2000*, nous allons pouvoir développer nos différentes actions de façon plus significative encore. Le fait que le programme *Culture 2000* soit aujourd'hui ouvert aux pays d'Europe centrale et orientale constitue une étape extrêmement importante. Ces pays représentent l'Europe en devenir, ils sont de vrais laboratoires à la fois en termes de minorités, de religions, de gens différents. Si l'on veut avoir une idée de ce que sera l'Europe de demain, il faut partir de la situation actuelle de ces régions.

**L.I. :** Quelle est l'ambition du réseau Apollonia à plus long terme ?

**D.K. :** Notre ambition bien sûr est de pérenniser le réseau, d'abolir définitivement la distinction entre l'est et l'ouest. Le fait de travailler tous ensemble doit s'imposer comme quelque chose d'évident. En même temps, il est nécessaire aussi de veiller à ce que la diversité culturelle soit mise en valeur, d'aider à ce que la création des pays d'Europe centrale et orientale conserve sa singularité.

(1) expositions « les chemins de l'Europe » du 15 au 27 octobre 2002 : Place de la gare, Strasbourg / janvier 2003 : Place de la cinquantenaire, Bruxelles

**Contact :** Apollonia, Echanges artistiques européens

12, Rue du Faubourg de Pierre  
F - 67000 Strasbourg

tél. : + 33 (0) 3 88 52 15 12

fax : + 33 (0) 3 88 52 15 44

www.apollonia-art-exchanges.com

## APOLLONIA, UN RÉSEAU POUR LES ARTS VISUELS

Le projet « *A.V.A.N. : Apollonia visual arts network* » réunit autour d'Apollonia sept autres opérateurs culturels européens. Ensemble, ils forment un réseau européen de centres d'art, de musées et d'associations artistiques. Depuis sa création, l'association entend encourager la diversité culturelle des jeunes artistes de l'Europe périphérique. Elle veut également permettre l'intégration des artistes et des opérateurs des régions lointaines dans le réseau européen occidental en favorisant la mobilité des artistes et leur participation à des projets d'envergure favorisant la constitution d'une identité culturelle européenne.

Le projet, dont les activités se déroulent sur deux ans, comporte six principaux champs d'intervention :

» la mobilité, le déplacement, la circulation : l'objectif est de dynamiser la mobilité des artistes et des opérateurs culturels. C'est ainsi que les « *Chemins d'Europe* » (1), expositions dont les œuvres sont montrées dans des camions et se déplacent de fait avec eux, soulignent l'aspect nomade de l'artiste et des lieux d'exposition alternatifs et restent en même temps très proches du public.

» la formation des opérateurs culturels, des artistes, des enseignants et des étudiants.  
» la sensibilisation du public le plus large possible par des actions pédagogiques diverses.  
» la coproduction de projets multilatéraux

» l'association de projets concernant les arts visuels avec des projets issus d'autres formes et expressions artistiques comme le spectacle vivant, les arts de la rue, ou encore les technologies nouvelles.  
» l'intégration des artistes dans le tissu socio-économique



## Audiovisuel LA MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE

Le Premier ministre avait demandé au mois de juillet dernier à Michel Boyon un rapport sur les conditions de mise en œuvre de la télévision numérique terrestre (TNT). Celui-ci a rendu ses conclusions qui ont fait l'objet d'une concertation interministérielle le 21 octobre dernier.

Jean-Jacques Aillagon a confirmé que le Gouvernement voulait « *donner sa chance* » à la TNT. Et cela malgré les retards dans les premières étapes de la mise en œuvre du projet que soulignent le rapport. Cette décision de poursuivre le projet signifie, a ajouté le ministre, qu'il « *apportera au cours des prochaines semaines des réponses claires aux questions soulevées par le rapport, notamment sur la mise en place d'une structure de concertation.* » Par ailleurs, le Gouvernement entend replacer la réflexion sur les projets de TNT de FranceTélévisions dans le cadre d'une perspective plus large sur les objectifs, les missions et le rôle assignés à chacune des chaînes existantes ou à créer. Le Ministre de la culture et de la communication est chargé de ce travail de clarification qui sera conduit en association avec les dirigeants de FranceTélévisions.

### Premières décisions

A court terme, et suivant en cela les recommandations du rapport, le gouvernement a pris des décisions : 1) de pré-financer les premiers travaux de réaménagement des fréquences analogiques. Le coût de ces travaux sera supporté par les chaînes de la TNT qui rembourseront progressivement cette avance : une

disposition législative sera prochainement prise pour clarifier ce point. Le pré-financement sera assuré par le Fonds de Réaménagement du Spectre géré par l'Agence Nationale des Fréquences qui bénéficiera d'une dotation complémentaire de l'État d'environ 15 M d'euros, selon les estimations du rapport de Michel Boyon. 2) Les trois canaux préemptés par l'État pour le compte de FranceTélévisions sont conservés dans l'attente des conclusions du travail conduit par le ministère de la culture et de la communication.

### Calendrier

Le Gouvernement a pris acte de la donnée nouvelle que constitue la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur la présélection des chaînes de la TNT. De plus, au cours des prochaines semaines, il prendra également connaissance des précisions qui pourront être apportées dans le rapport complémentaire qui lui sera adressé par Michel Boyon et, ensuite, des résultats des premières expérimentations techniques actuellement en cours, notamment dans l'agglomération de Rennes.

« *En tout état de cause, a précisé le ministre à l'Assemblée nationale le jeudi 7 novembre, si chaque partenaire assume ses responsabilités, et l'État le fera, 40 % de la population française devrait pouvoir accéder à la TNT en décembre 2004, et 80 % en décembre 2008. C'est un calendrier réaliste. La question de l'accès à la TNT pour les 20 % restants n'a jamais été étudiée. Elle le sera dans le cadre de la réflexion sur les conditions d'arrêt de l'analogique.* »

## UNE MISSION SUR LE DROIT D'AUTEUR DU SALARIÉ

Face au vide juridique concernant les droits des auteurs salariés, Jean-Jacques Aillagon a confié le 14 octobre dernier à Raphaël Hadas-Label, conseiller d'État, une mission sur « *la sécurité juridique nécessaire à l'exploitation des œuvres par les industries culturelles dans le respect des droits des auteurs* ». L'objet de la mission portera sur les « *conditions de cession des droits des auteurs salariés à leurs employeurs* ». Elle doit aboutir à une solution qui concilie « *l'exploitation des œuvres par les entreprises* » et, notamment, « *les droits des créateurs, journalistes, pigistes ou photographes dans des secteurs en pleine évolution du fait du développement des nouvelles technologies* ». Le ministre a aussi indiqué que les travaux de la mission s'inscriront en prolongement de la concertation menée par le Conseil supérieur de la propriété intellectuelle et que ses propositions pourront prendre la forme de textes législatifs.

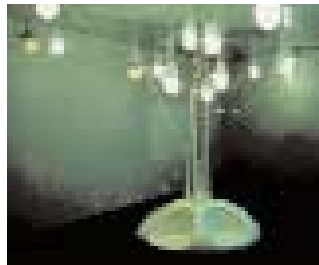
## Publics

### LES ÉVÉNEMENTS DU 11 SEPTEMBRE 2001 ONT PEU AFFECTÉ LA FRÉQUENTATION DES MUSÉES EN RÉGIONS

Estimée à 50,5 M de visites, la fréquentation totale des musées de France a enregistré en 2001 une diminution de 7 % par rapport à celle, très élevée, atteinte en 2000 (plus de 54 M de visites), et de 2 % par rapport à celle de 1999 (51,5 M de visites). Cette diminution, de l'ordre de 3,8 millions de visites, s'explique, pour une très large part, par les attentats survenus, le 11 septembre, aux États-Unis. Les effets indirects de ces événements - provoqués notamment par le renforcement des mesures de sécurité conduisant à limiter la capacité d'accueil des établissements les plus fréquentés - ont en revanche continué à se faire sentir pendant de longs mois. Les conséquences du 11 septembre ont été beaucoup plus sensibles pour les établissements les plus fréquentés, situés pour la plupart en Ile-de-France et dont le public comprend souvent une proportion importante de touristes étrangers. La fréquenta-

tion des musées d'Ile-de-France a diminué en 2001 de 11,5 % par rapport à 2000 : celle des musées en régions n'a diminué que de 4 %. Les musées nationaux ont, pour leur part, enregistré une baisse de fréquentation de 13 %, les événements du 11 septembre ayant cumulé leurs effets avec ceux d'un conflit social qui a entraîné, au printemps et à l'automne 2001, des perturbations récurrentes dans l'accueil du public.

**Sources :** bulletin *tendances* n° 01.4 (sept 2002). Le bulletin *tendances* est publié dans le cadre du dispositif Museostat, par la Direction des musées de France - département des publics.



Pierre Huyghe, Prototype de luminaire, 2001 © French collection, Mamco, D.R.

## International

### LE FNAC S'EXPOSE À GENÈVE

**1<sup>er</sup> novembre au 19 janvier 2003**

Le ministre a participé jeudi 30 octobre, au Musée d'art moderne et contemporain (Mamco) à Genève, à l'inauguration de l'exposition « French Collection », constituée d'œuvres de 49 artistes provenant des collections du Fonds national d'art contemporain (Fnac). Cette manifestation, qui témoigne de l'ouverture internationale et de l'exemplarité des collections du Fnac, comprend des ensembles monographiques ainsi que des pièces en relation avec l'histoire et le projet du Mamco, qui a toujours montré et soutenu la création française contemporaine. Tout comme « - et + », importante exposition de sa section de design présentée, après Taipei et Séoul, dans le cadre de la Biennale Internationale de Design, Saint-Etienne 2002, cette opération marque un temps fort dans la nouvelle politique de diffusion du Fnac. Le Mamco est en outre le premier musée étranger à accueillir un dépôt d'œuvres de longue durée du Fnac.

Mamco - 10, rue des Vieux Grenadiers  
1205 Genève - Tél : +41 22 320 61 22  
[www.mamco.ch](http://www.mamco.ch)



## Publication

### LES POLITIQUES CULTURELLES EN FRANCE

*Les politiques culturelles en France* présente un choix de quelque 184 textes fondamentaux sur les politiques culturelles. Le corpus rassemble à la fois des textes législatifs, des discours officiels et des écrits personnels de responsables de l'action publique, ainsi que des extraits de rapports administratifs. Le tout s'articulant autour de la politique culturelle menée par l'État. Dans une approche résolument historique, l'auteur a choisi une cinquantaine de textes qui jalonnent la période de 1789 à 1958. Il s'attache ensuite aux textes fondateurs de la période ouverte en 1959 par la création d'un ministère des affaires culturelles. Il termine sur l'actualité, le dernier chapitre s'intitulant « *sous le signe de la refondation, 1993-2002* ». Un index permet des entrées soit par domaines d'activité culturelle, soit par personnes, et une bibliographie complète l'information. Le Comité d'histoire qui a soutenu l'auteur dans ce travail de sélection, souhaite attirer l'attention sur un ouvrage qui ne permet pas seulement des plongées rétrospectives toujours utiles, mais qui offre surtout un vivier de réflexions capables d'éclairer les enjeux qui s'imposent aujourd'hui au modèle français de politique culturelle.

Collection « Retour aux textes », Paris, La Documentation française, 2002. Documents rassemblés et présentés par Philippe Poirrier, maître de conférence à l'université de Bourgogne, avec le concours du Comité d'histoire du ministère de la culture.

## NOMINATIONS

### Philippe Durey, directeur de l'École du Louvre

Conservateur général du patrimoine, Philippe Durey, 49 ans, a été conservateur à l'inspection des musées classés et contrôlés (1979-1986) et parallèlement, chargé de cours à l'École du Louvre (1982-1983). Il a été ensuite conservateur au musée des Beaux-Arts de Lyon (1986-2000) avant d'être nommé administrateur général de la Réunion des musées nationaux (RMN).

### Sophie Aurand, administratrice générale de la Réunion des musées nationaux

Sophie Aurand, 43 ans, a été successivement déléguée au sponsoring et au mécénat de la Grande Halle de la Villette (1987-1991), directeur du marketing du Forum des images (1991-1993) et directeur de Paris-Musée (1993-1996). Elle était depuis 1996, directrice de la production au Centre Pompidou.

### Patrick Raynaud, directeur de l'École nationale des arts décoratifs

Ancien élève de l'IDHEC, Patrick Raynaud, 46 ans, a été notamment directeur d'études post-diplôme à l'École régionale des beaux-arts de Nantes (1994-96), professeur à l'École des beaux-arts de Dijon (1996-1997) et directeur de l'École nationale des beaux-arts de Nantes (1997-1999). Il était depuis 1999, directeur de l'École nationale d'art de Paris/Cergy et président de l'Association nationale des directeurs d'écoles d'art.

### Jean-François Hébert, directeur de la Cité des sciences et de l'industrie

Auditeur à la Cour des comptes à sa sortie de l'ENA en 1981, Jean-François Hébert, 46 ans, a été par la suite directeur administratif et financier de l'établissement public de la Bibliothèque de France en 1990, avant de devenir conseiller pour les affaires économiques et financières aux cabinets de François Léotard et de Charles Million, ministres de la défense (1993-1997) puis, depuis 1997, secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense.

### Internet

#### VICTOR HUGO : CONSCIENCE ET COMBATS

<http://www.victorhugo2002.culture.fr/>

Ce site présente Victor Hugo à travers ses grands combats politiques, toujours d'actualité deux siècles plus tard. De nombreux documents, regroupés et présentés sous forme de thématiques, illustrent les engagements et événements marquants de la vie du poète et de ses proches. On y découvrira certaines archives peu connues même de ses biographes et une iconographie abondante. Un quiz, illustré de bons points dessinés par Victor Hugo pour ses petits-enfants, complète cette publication destinée à un large public.

Le site a été coproduit par la mission de la recherche et de la technologie et la délégation aux célébrations nationales. Il a bénéficié de nombreuses collaborations, dont celle de l'Agence photographique de la Réunion des musées nationaux.



### Langue française

#### UN NOUVEAU BULLETIN :

##### « LANGUES ET CITÉ »

Le premier numéro de *Langues et cité*, bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques, vient de sortir, à l'initiative de la délégation générale à la langue française et aux langues de France. Tout en présentant les objectifs et le fonctionnement de l'observatoire, ce numéro est consacré au séminaire qui s'est déroulé en février 2002 sur le thème « *Observer des pratiques linguistiques : pour quelles politiques ?* ». *Langues et cité* a pour ambition d'être un point de jonction entre les chercheurs qui recueillent et analysent les pratiques langagières et les acteurs du monde politique et institutionnel soucieux d'être en phase avec une société française, qui en matière de langage, évolue à vive allure, dans ses pratiques comme dans ses représentations.

*Langues et cité* est gratuit et paraîtra trois fois par an. Pour le recevoir, il vous suffit d'écrire à la délégation

générale à la langue française et aux langues de France :

6, rue des Pyramides, 75001 Paris ou

[olivier.baude@culture.gouv.fr](mailto:olivier.baude@culture.gouv.fr)

en indiquant vos coordonnées.

Le bulletin est également téléchargeable sur le site internet de la délégation

[www.dgffif.culture.gouv.fr](http://www.dgffif.culture.gouv.fr)

### International

#### COURANTS DU MONDE

**Du 16 novembre au 6 décembre**

Venus de tous les horizons géographiques (46 pays) et artistiques (théâtre, musique, cinéma, patrimoine, livre, arts plastiques, danse) pour nouer des contacts avec des partenaires français, 105 responsables culturels sont en France pour trois semaines. Ce programme de rencontres et de formations « Courants du Monde » est à l'initiative du ministère de la culture et de la communication et confié pour sa réalisation à la Maison des cultures du monde.

**Contact :** Maison des Cultures du Monde (01 45 44 72 30)

## L'ÉCRIT DE PLAISIR DE JEAN-MICHEL RIBES

Huit mois après sa nomination par le ministre de la culture et le maire de Paris, Jean-Michel Ribes voit s'achever la première étape de son Rond-Point nouveau. Il a disposé de trois mois pour préparer la mise à flot du navire : travaux de réhabilitation et de restructuration, mise en place de la programmation. « *Trois mois et trente ans* » aime-t-il répéter.

« *Que le Rond-Point soit aujourd'hui un théâtre consacré à l'énergie, à la diversité et à l'audace des écritures contemporaines est évidemment l'une des conséquences de ce mouvement spontané d'auteurs né il y a deux ans pour rendre aux auteurs vivants la parole et les scènes.* » Pas de grandiloquence chez Jean-Michel Ribes. Les mots se succèdent et frappent avec légèreté. Pas de triomphalisme, non plus. Il sait qu'il est porteur d'une mission : « *fêter les retrouvailles entre l'auteur vivant et le metteur en scène, entre l'acteur et le public d'aujourd'hui.* »

### Culture et plaisir

Remplie avec toute la liberté qu'on lui devine, cette mission produit « l'audace joyeuse » qu'il donne à sentir dans son théâtre. Le nouveau directeur présente les aménagements du Rond-Point : une salle modulable baptisée « salle Roland-Topor », un paysage visuel et sonore dernier cri et d'autres surprises ludiques. « *Je souhaite ici m'écarter d'une certaine culture talibane, nous confie-t-il. Au Rond-Point, les enfants de Jarry, Picabia, Vitrac, Queneau et les autres seront ici chez eux. Permission de rire, de ce rire libérateur, de ce rire qui est aussi une façon de résister à la connerie du monde. Je voudrais aussi que cet endroit donne envie d'écrire du théâtre à beaucoup de jeunes gens qui n'osent pas.* » Le projet formulé est à l'image du personnage, audacieux, impertinent et joyeux. « *Le théâtre, poursuit-il, reste peut-être le seul lieu où la liberté d'expression est protégée. Il ne subit pas les pressions de formatage ou d'audimat du cinéma ou de la télévision. C'est là qu'on peut surprendre, inventer et même parfois être dangereux... et, comme le disait Oscar Wilde, « une idée qui n'est pas dangereuse ne peut s'appeler une idée.* »

Dangereuses ou non, les idées fusent dehors comme dedans. Le Théâtre du Rond-Point aura par exemple son propre « moqueur ». Edouard Baer et François Rollin viendront un dimanche par mois



Jean-Michel Ribes © D.R

animer une grande master-class dévastatrice sur les idées reçues et l'esprit de sérieux. A l'extérieur, le spectateur découvrira un jardin extraordinaire, des arbres qui scintillent, des labyrinthes sonores et, l'été, un festival de marionnettes. Le théâtre s'enrichit aussi d'une librairie, centre de ressources de tous les arts de la scène, d'une revue trimestrielle éditée par Actes Sud, *Le Rond-Point*, d'un nouveau restaurant, d'un cabaret et d'un cyber-café. La vie, quoi.

### Un troisième théâtre

« *Il est vrai, reprend Jean-Michel Ribes, que je suis agacé par cette querelle stérile entre le théâtre privé et le théâtre public dont, pour finir, les auteurs font les frais. Ces deux économies théâtrales, à partir du moment où elles permettent de créer des œuvres de qualité, doivent, pour moi, être complémentaires. Pourquoi le succès d'un auteur d'aujourd'hui ne devrait être joué que 35 fois sur une scène nationale ? Qu'y aurait-il de scandaleux à ce que la pièce se poursuive dans un établissement privé pour le bonheur de l'auteur, des acteurs et surtout du public ? Le théâtre en ressortirait peut-être renforcé. Comme c'est le cas en Angleterre.* » Pour le directeur du Rond-Point, ce théâtre « *ne doit pas devenir un ghetto pour « auteurs », c'est juste une Bastille qui est tombée. Je souhaite que cela continue dans les autres villes de France.* »